

Rapport de transparence

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXCO & ASSOCIES



SOMMAIRE

Préambule	1
Présentation de Kreston Global.....	2
■ Couverture géographique et principaux chiffres	2
■ Métiers.....	2
■ Gouvernance	2
Présentation du réseau EXCO	3
■ Couverture géographique et principaux chiffres	3
■ Structure juridique	4
■ Gouvernance	5
■ Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts	6
■ Formation continue.....	6
■ Qualité technique des travaux.....	6
■ Outils	6
✓ Logiciel d'audit.....	6
✓ Base Audit collaborative sur le Camp'Exco (office 365).....	7
Présentation du cabinet Exco & Associés.....	8
■ Historique et activités	8
■ Structure juridique et capital.....	8
■ Gouvernance	8
■ Ressources humaines.....	8
✓ Recrutement et politique de formation	8
✓ Information sur les bases de rémunération des associés.....	9
■ Protection des données et cyber-sécurité.....	9
■ Gestion des risques.....	10
✓ Indépendance, intégrité et objectivité	10
✓ Qualité des dossiers de travail.....	10

✓ Contrôles qualité	10
■ Activité d'audit légal	11
✓ Indicateurs financiers clefs (au 31/12/2022)	11
✓ Mandats EIP	11
Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation	12

Préambule

Conformément à l'article R. 823-21 (*modifié par Décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016-art. 83*), les commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publient sur leur site internet un rapport de transparence, relatif notamment à leur propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Présentation de Kreston Global

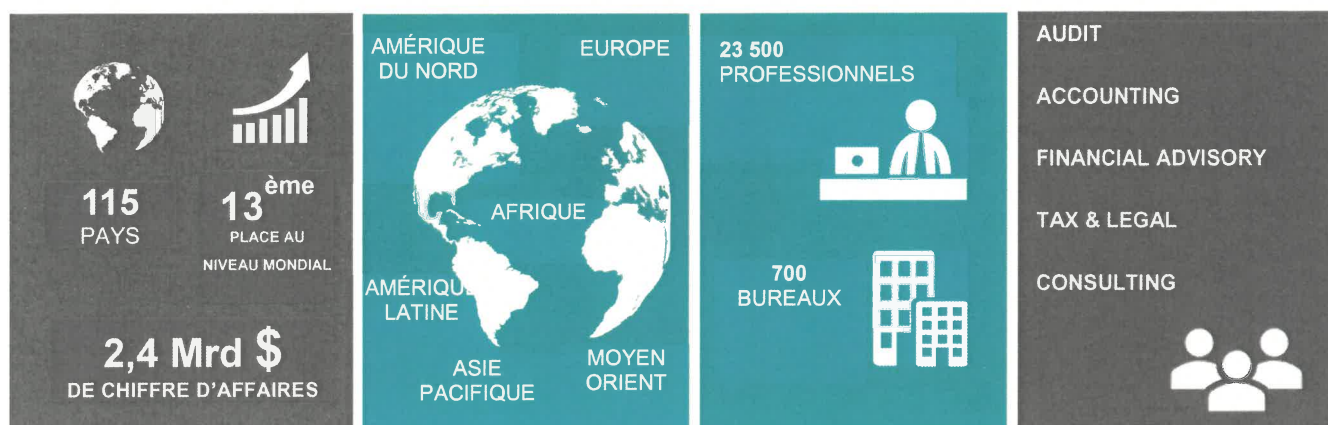
EXCO, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre du réseau international KRESTON GLOBAL.

EXCO a rejoint le réseau KRESTON GLOBAL en 2008.

■ Couverture géographique et principaux chiffres

KRESTON GLOBAL est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. KRESTON GLOBAL est présent dans plus de 115 pays et compte désormais quelques 23 500 collaborateurs et associés pour un chiffre d'affaires global de plus de 2,4 milliards de dollars.

Créé il y a une cinquantaine d'années, KRESTON GLOBAL est classé parmi les 13 premiers réseaux mondiaux.



■ Métiers

Les principaux métiers de KRESTON GLOBAL peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

■ Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres dont EXCO fait partie et qui se réunit au moins une fois par an. La présidence de KRESTON GLOBAL a été assurée par Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'EXCO, de septembre 2012 à décembre 2015.

Présentation du réseau EXCO

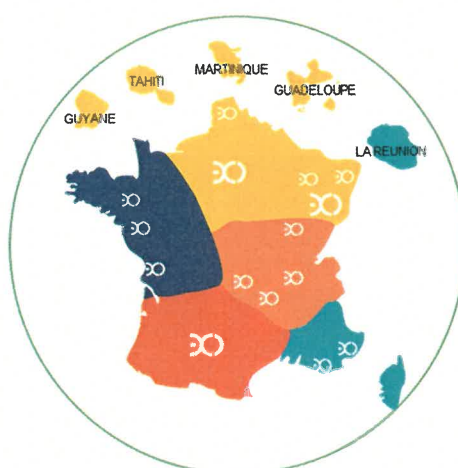
■ Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau EXCO sont des cabinets implantés en France, dans les Dom-Crom, dans 14 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (*Pologne, Portugal ...*).

Avec un chiffre d'affaires 2022 de l'ordre de 207 Millions d'euros dont 196,3 millions d'euros réalisés en France, le réseau EXCO compte plus de 3 000 personnes dont près de 197 associés.

Les activités de contrôle légal des états financiers représentent 39% de ce chiffre d'affaires.

EXCO est dans le top 10 des **cabinets d'Audit**, d'Expertise Comptable et de Conseil en France en consolidation de tout le réseau français (source Profession Comptable)

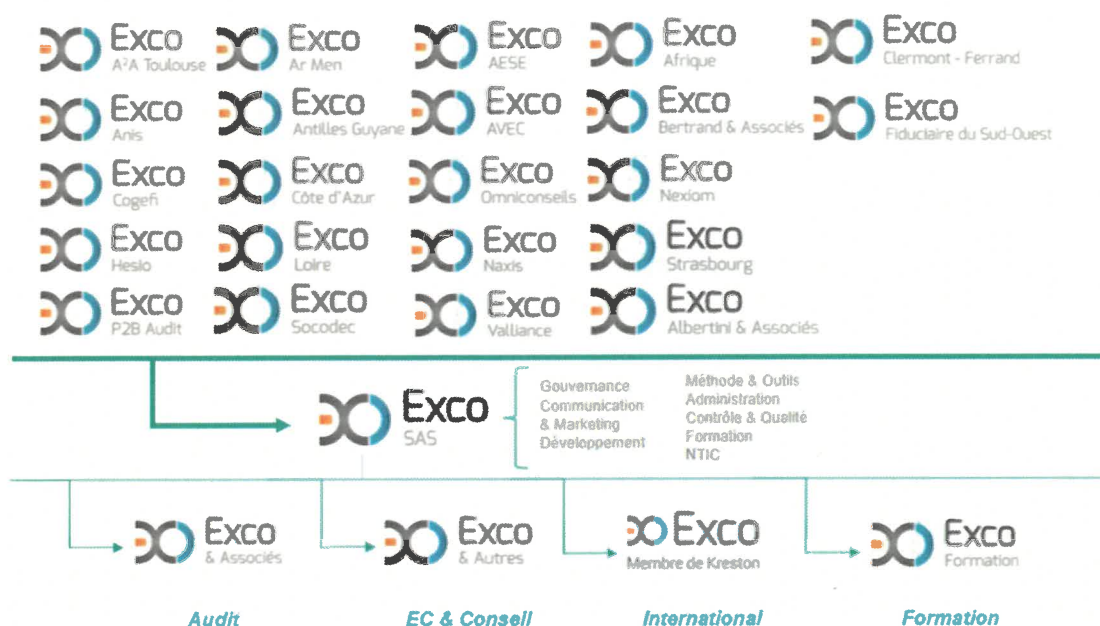


EXCO est le **premier réseau de cabinets indépendants d'audit**, d'expertise et de conseil en France représenté dans les principales métropoles régionales.



■ Structure juridique

Le réseau EXCO a, à sa tête, une Société par Actions Simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.



■ Métiers

Les métiers du réseau EXCO sont ceux de la sphère de l'audit, de l'expertise-comptable, et du conseil.



Audit

Innover pour mieux vous conseiller

- ✓ Audit d'acquisition
- ✓ Audit Banque Assurance
- ✓ Commissariat aux comptes



Expertise Comptable

Un accompagnement personnalisé

- ✓ Établissement d'un Business Plan
- ✓ Collecte des informations
- ✓ Saisie comptable des pièces



Conseil

Un binôme : vous et nous

- ✓ La stratégie du dirigeant
- ✓ Cession d'entreprise
- ✓ Conseil en organisation



Juridique & Fiscal

Vivre vos projets en toute sécurité

- ✓ La SAS, créez votre image
- ✓ Établissement secrétariat juridique annuel
- ✓ Rédaction des statuts



Social & GRH

Harmoniser la gestion de vos ressources humaines

- ✓ Bulletins de paie
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Bilan retraite



■ Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 21 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Le principe partagé est « d'un homme, une voix » au sein du Comité Directeur, organe de décision du Réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Bruno Geeraert est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Communication et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Chaque cabinet participe à la politique et à la vie du réseau en s'impliquant dans les diverses commissions de travail organisées par départements métiers, par secteurs ou produits :

DEPARTEMENTS	COMMISSIONS	SECTEURS
▪ Expertise-comptable ▪ Audit ▪ Social - RH ▪ Juridique et Fiscal	▪ Automobile ▪ Pharmacie ▪ Secteur public	▪ Agriculture et Agroalimentaire ▪ Banque et assurances ▪ Entreprises innovantes ▪ Industrie ▪ Associatif ▪ Loisirs et tourisme ▪ BTP ▪ Profession libérale ▪ Santé ▪ Commerce de proximité ▪ Transports et logistique ▪ Services

Ces groupes animés par un Coordinateur National pour la partie départements métiers et des Experts Exco constituent de véritables cellules de R&D et des garants d'efficience pour nos clients et nos équipes.

■ Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Le responsable de la Division Ethique du Département Audit en charge de la gestion des conflits d'intérêt a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la procédure et à la mise en place des procédures de sauvegarde en cas de conflits d'intérêts décelés.

■ Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Par la suite, et outre les formations spécifiques, les collaborateurs audit assistent à une session par trimestre d'« Actualités de l'audit » dont les thématiques sont dictées par l'actualité du métier de l'audit et animées par un formateur CNCC.

■ Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau EXCO est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau EXCO est constitué :

- d'une Division Qualité
- d'une Division Ethique/Indépendance
- d'une Division Technique
- d'une Division Développement

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Le réseau a mis en place un système de contrôle qualité pour s'assurer de l'efficacité continue des procédures et teste périodiquement ces procédures en exerçant une surveillance officielle à l'égard des dossiers d'audit gérés par les cabinets du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

■ Outils

Le réseau EXCO a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

✓ Logiciel d'audit

La solution retenue, CASEWARE, progiciel d'audit du réseau KRESTON, est le numéro 1 des logiciels d'audit avec plus de 400 000 utilisateurs dans le monde.

Cet outil, tout en permettant de parfaitement respecter l'approche par les risques et les NEP afférentes, permet de travailler en équipe par une synchronisation, en temps réel des données.

✓ **Base Audit collaborative sur le Camp'Exco (office 365)**

Des applications sous l'intranet sont disponibles pour l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Un espace est dédié à l'activité Audit des cabinets avec une **Base Métier Audit** comprenant notamment :

- Des méthodes et outils,
- Des procédures techniques,
- De la veille et de la documentation,

Présentation du cabinet Exco & Associés

■ Historique et activités

Le cabinet a été créé en Mars 2010 avec un siège social à Paris.

Depuis sa création, EXCO & ASSOCIES est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'audit.

Le cabinet EXCO & ASSOCIES apporte savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de ses clients.

■ Structure juridique et capital

EXCO & ASSOCIES est une Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros.

Elle est animée par 30 associés commissaires aux comptes inscrits, avec l'appui de collaborateurs dédiés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

■ Gouvernance

Le cabinet EXCO & ASSOCIES est organisé autour d'un Président, Monsieur Christian DUBOSC, et de ses 29 associés réunis annuellement.

■ Ressources humaines

✓ Recrutement et politique de formation

Diplômés d'écoles de commerce ou de l'université, les associés et collaborateurs d'EXCO ont un niveau de formation supérieur le plus souvent complété par les cursus d'expertise comptable et de commissariat aux comptes auquel notre cabinet attache une importance toute particulière.

EXCO & ASSOCIES ne compte, à date, aucun collaborateur en propre, les ressources humaines affectées aux dossiers demeurant sur le cabinet prescripteur du mandat.

En conséquence, le process d'évaluation individuelle nécessaire à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération reste du ressort du cabinet prescripteur sur la base de supports réseau.

La politique de formation, commune aux membres du réseau EXCO veille à concilier les 3 axes suivants :

- garantir un haut degré d'expertise et de savoir-faire par des programmes de formation technique adaptés
- développer des compétences comportementales et managériales
- faciliter l'appropriation des outils informatiques du cabinet et progiciels métier

Un plan de formation établi chaque année en coordination avec le Département CAC de chaque cabinet prescripteur comporte un volet audit permettant de garantir des formations spécifiques pour des secteurs particuliers identifiés (banques, IFRS, mutuelle ...)

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant de formaliser les dossiers d'audit et de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes au regard des derniers textes légaux et réglementaires.

Les associés du cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

Ils veillent à ce que les actions de formation assurent la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à la certification des comptes et à l'exercice de leur mission, outre les orientations générales définies par le H3C et les domaines d'intervention spécifiques.

✓ **Information sur les bases de rémunération des associés**

EXCO & ASSOCIES ne compte, à date, aucun collaborateur en propre, les ressources humaines affectées aux dossiers demeurant sur le cabinet prescripteur du mandat.

Dans chaque cabinet prescripteur, la rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

■ **Protection des données et cyber-sécurité**

✓ **Protection des données**

Le cabinet veille au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les données sont utilisées exclusivement à des fins : de réalisation de la mission ; de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques ; de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ; d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Les collaborateurs et associés du cabinet sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et ont accès aux données, notamment personnelles, pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux finalités de traitement.

✓ **Cyber-sécurité**

Nos collaborateurs et associés sont formés et sensibilisés aux risques et menaces liés aux cyberattaques. Le cabinet prend et met à jour régulièrement des mesures de prévention visant à sécuriser l'environnement informatique et la protection des données traitées.

■ Gestion des risques

✓ Indépendance, intégrité et objectivité

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Nous nous conformons également en matière d'indépendance aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (*Autorité des Marchés Financiers*), de l'ACPR (*Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution*) et de la CNCC (*Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*).

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance en son sein. Nous exigeons que tous nos collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien personnel, financier, professionnel ou autre avec les clients.

Tous les intervenants sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Par ailleurs, conformément au code de déontologie, nous respectons la rotation des associés signataires sur les mandats EIP et filiales significatives, rotation que nous gérons sur la base audit propre au cabinet.

✓ Qualité des dossiers de travail

Tous les intervenants en audit disposent du progiciel d'audit réseau, CASEWARE.

Par ailleurs, un manuel de procédure en ligne sur notre propre base métier consigne l'ensemble des procédures et, le cas échéant, supports d'audit spécifiques venant en complément de ceux mis à disposition par le réseau. Ce manuel est mis à jour au moins une fois par an et des communications écrites sont adressées aux auditeurs à chaque fois que l'actualité le nécessite.

✓ Contrôles qualité

➔ Contrôles internes

Notre exigence de qualité interne repose sur :

▪ *La supervision active de l'associé signataire*

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires et de travaux dits non déléguables.

▪ *La révision indépendante*

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à la formulation de l'opinion. Elle s'applique aux dossiers d'Entités d'Intérêts Publics ainsi qu'aux dossiers dits « opinion difficile ».

▪ *Le contrôle qualité à postériori*

Il vise à :

- S'assurer de l'homogénéité de l'application des méthodes d'audit au sein du cabinet,
- Vérifier que les procédures mises en place sont adaptées et fonctionnent efficacement,
- Mener des actions correctives en cas de dysfonctionnements majeurs identifiés et/ou d'inadéquations entre les rapports émis et les conclusions qui résultent des diligences mises en œuvre.

A l'issue de ces contrôles, le responsable qualité produit un rapport de synthèse présenté au département d'audit en vue d'élaborer un plan d'action pour l'exercice à venir qui fait l'objet d'un suivi lors du contrôle qualité de l'exercice suivant.

➔ Contrôles externes

Le cabinet bénéficie de contrôle qualité EXCO ainsi que de contrôles émanant du H3C.

Les derniers contrôles H3C sont :

- Les contrôles effectués sur les dossiers 2013 et sur les procédures existantes en 2014
- Les contrôles effectués sur les dossiers 2016 et sur les procédures existantes en 2017
- Les contrôles effectués sur les dossiers 2021 suivant la modalité « suivi des constats »

■ **Activité d'audit légal**

✓ **Indicateurs financiers clefs (au 31/12/2022)**

Chiffre d'affaires du cabinet	2.463 K€
Dont chiffre d'affaires audit légal	2.463 K€
Dont entités d'intérêt public :	345 K€
Dont SAAC :	0 K€

✓ **Mandats EIP**

Les mandats détenus à la date du présent rapport sont :

- CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE
- LISI
- C.H.U. CLERMONT FERRAND
- C.H.U. NICE

Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 que :

✓ le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;

✓ le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;

✓ la politique de formation continue du cabinet prend en compte le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du code de commerce.

Fait à Paris, le 21/04/2023
Christian DUBOSC
Président

